

**La Fondation OVE,**

**Fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 20 décembre 2013**

**19, rue Marius Grosso, 69120 Vaulx-en-Velin**

**SIREN sous le numéro 801 252 719**

(Fondation bénéficiaire)

**La FONDATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE**

**Fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 28 octobre 2005**

**Siège social : 194 rue d'Alésia 75014 Paris**

**N°SIREN 491 974 614**

(Fondation apporteuse)

La Fondation hospitalière Sainte-Marie et la Fondation OVE ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la Fondation apporte l'ensemble des éléments de passif et d'actif, à l'exclusion des droits réels immobilier, spécifiquement affectés à l'activité de la Maison d'Accueil Spécialisée, du Foyer d'Accueil Médicalisé, de l'Institut Médico-Educatif et du Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile, situé au 45-51 rue René Clair à Paris 18<sup>ième</sup>.

**La Fondation hospitalière Sainte-Marie (FhSM) a pour objet :**

De participer à la prise en charge de la dépendance et du handicap liés à des troubles physiques ou psychiques et au vieillissement, dans une logique d'adaptation continue aux besoins des personnes et à l'évolution des techniques.

**La Fondation OVE a pour objet :**

De pérenniser, de développer et de perpétuer l'action de l'association Œuvre des Villages d'Enfants – OVE.

accueillir, de prendre en charge et d'accompagner des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, handicapées ou non. Elle peut apporter à d'autres, personnes morales ou personnes physiques, conseils et assistance dans le champ de ses compétences.

La différence entre l'actif apporté et le passif repris au titre de l'apport représente l'actif net apporté par la Fondation apporteuse à la Fondation bénéficiaire, et s'élève donc à :

- **Total de l'actif : 5.354.906,65 €.**
- **Total du passif : 5.447.235,09 €.**
- **Soit une valeur nette de – 92.328,44 €.**

Cet actif net pourra être ajusté en fonction des comptes définitifs de la FhSM au 31 décembre 2016.

**Le projet d'apport partiel d'actif a été arrêté le 16 Décembre 2016 par le Conseil d'administration de la FhSM et le 20 décembre 2016 par le Conseil d'administration de la Fondation OVE.**

La date de réalisation définitive de l'apport, sous réserve de la réalisation de diverses conditions suspensives sera au plus tard le 28 février 2017, étant précisé que la tenue des conseils d'administration des Fondations apporteuse et bénéficiaire devant approuver le traité

est prévue le 22 février 2017 et qu'il est prévu un effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est précisé que les documents visés à l'article 15-4 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association auquel renvoie le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux fondations sont mis à la disposition des membres de la Fondation apporteuse et de la Fondation bénéficiaire à leur siège social respectif dans les délais légaux soit à la date de publication de la présente annonce.

## **TRIBUNE DE LYON**

*Lyon, ça bouge près de chez vous !*

CETTE ANNONCE LEGALE PARAITRA DANS NOTRE JOURNAL  
TRIBUNE DE LYON  
Daté du : 19 janvier 2017  
N°: 580

SARL ROSEBUD  
10 rue des Marronniers 69002 LYON  
Tél. 04 72 69 15 18  
RCS LYON 493 400 295